

**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE MONTBRISON**

**COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL
Séance du 30 juin 2025**

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	08
Votants :	08

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le 24 juin deux-mille-vingt-cinq s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT,

Absents excusés : Elodie BEAUDOUX, Florian LARUE, Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Christian CLAIRET

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 avril 2025

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. **Délibération : Tarif cantine**

Madame le Maire expose que depuis la rentrée 2011, les repas sont préparés et livrés par la MFR de Mornand-en-Forez et qu'il convient de fixer les tarifs des repas pris à la cantine.

La MFR nous applique une augmentation à compter de septembre 2025 la tarification passe de 4,20 € à 4,30 €.

Après en avoir discuté et conformément aux articles R531-52 et R531-53 du code de l'éducation qui prévoit « que les tarifs mentionnés ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service »,

Le Conseil Municipal décide :

- De modifier les tarifs pour 2025-2026 à 4,30 € le prix du repas « enfant » et « enseignant ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. **Point voirie : section investissement**

- **Travaux investissement Voirie-Eclairage public :**

Il reste 4 candélabres très énergivores, route de Saint-Paul, un chiffrage a été effectué par le SIEL pour leurs remplacements, ils seront identiques à ceux changer lors des travaux du centre-bourg. Le coût est estimé à 4809 € (aide du SIEL de 44 % déduite qui seront financés par l'enveloppe voirie et éclairage public de 2 956 € et l'enveloppe communautaire sobriété énergétique pour 1 853 € qui est utilisable seulement pour l'année 2025. Il restera environ 3 700 € sur l'enveloppe « voirie et éclairage public » à la fin du mandat

- Du Point à temps va être réalisé au lotissement la Verchère, la Passerelle et la Rivière.
- Un camion laitier de chez Lactalis est tombé dans un fossé, au lieu-dit les Piards et à endommagé l'accotement. La société a été contacté afin d'effectuer une déclaration car les travaux vont avoir un coût conséquent.

3. Aménagement écoulement des eaux Place de l'Eglise

Un habitant de la commune a subi trois inondations successives :

- La première fois, l'eau est remontée par les grilles d'eaux pluviales. Un nettoyage des canalisations a été réalisé.
- Toutefois, cela n'a pas suffi à éviter une deuxième puis une troisième inondation. Suite à ces événements, la commune a fait intervenir Benoît Véricel, qui a suivi les travaux du centre bourg. Lors de son intervention, il a constaté la présence d'un coffrage qui créait le cloisonnement de la grille, ce qui a empêché l'évacuation correcte des eaux et provoqué l'infiltration dans la maison.

Mesures prises

- Il a été décidé que les écoulements doivent être modifiés pour éviter de nouvelles inondations.
- En attendant les travaux définitifs, les chenaux seront déconnectés, permettant un écoulement temporaire sur la voirie.
- Les travaux seront réalisés par l'entreprise PRAT TP, et la facture sera prise en charge par LFA.

Démarche avec les assurances

La commune a reçu un courrier de l'assurance du propriétaire, sollicitant une expertise. La commune informera l'expert que la responsabilité et la prise en charge relèvent de l'assurance de LFA, et qu'un échange doit avoir lieu entre les deux compagnies d'assurance concernées.

4. Modification règlement salle des fêtes

Dans un souci d'amélioration de l'accueil, de l'entretien et de la sécurité des usagers de la salle des fêtes, les points suivants seront intégrés ou modifiés dans le règlement intérieur :

Lorsqu'elle est prêtée à une association, la salle doit être rendue dans un état de propreté irréprochable, conforme à celui dans lequel elle a été trouvée. Tout manquement à cette règle pourra entraîner une facturation d'un service de nettoyage.

Des poubelles de tri sélectif (emballages/papier, ordures ménagères) vont être mises à disposition dans la salle afin de réaliser un tri correct.

Il faudrait remplacer les plaques du four pour garantir un usage conforme et sécurisé.

Il est envisagé d'installer un groom (ferme-porte automatique) sur la porte d'entrée principale afin de maintenir la température intérieure (été comme hiver) et éviter de trop consommer.

Une vérification préalable sera effectuée pour s'assurer que cette installation respecte les normes de sécurité incendie, notamment en matière d'évacuation.

Il serait souhaitable qu'un panneau d'affichage fixe soit installé à l'intérieur de la salle, près de l'entrée, comprenant :

- Le règlement intérieur
- Les consignes de sécurité (issues de secours, comportement en cas d'incendie, numéros d'urgence)
- Les contacts en cas de problème technique

5. Compte rendu conseil d'école du 19 juin 2025

Le conseil d'école portait sur les effectifs et répartition pour l'année scolaire 2025-2026, le bilan évaluation d'école, les projets et vie des classes de l'année scolaire 2024-2025, et la prévision des projets pour l'année scolaire 2025-2026.

Effectifs prévus pour la rentrée : 79 élèves répartis sur 4 classes.

Le personnel à la rentrée :

- 2 enseignants quittent le RPI. Les enseignants devant les remplacer ne sont pas encore nommés. Les 4 autres enseignants restent inchangés.
- Personnel cantine : Françoise PRESLES a été embauchée pour remplacer Marie-Pierre, partie en retraite fin mars.
- Une personne va être recrutée à la rentrée pour remplacer le poste de Françoise PRELES.
- Personnel classe et garderie à Magneux : Mme Mirailier explique que les contrats aidés n'étant pas renouvelés à l'échelle nationale, les élus ont tout de même fait le choix de conserver le même nombre de personnes pour permettre à la classe de GS-CP de bénéficier d'une ATSEM avec un effectif de 13 GS à la rentrée.

Véronique bénéficie d'un CDI, une personne sera recrutée en contrat d'apprentissage ainsi qu'une 3eme personne dont le recrutement est en cours.

La directrice a remercié « Ma petite école », qui grâce à ses actions tout au long de l'année permet à chaque classe de proposer des projets et sorties qui risquent d'être revus à la baisse l'an prochain, faute de financement.

Elle a également remercié les 2 mairies pour leur engagement pour l'école et leur soutien, pour le prêt de salle des fêtes de Magneux pour le retour du voyage à Paris ainsi que les différents travaux engagés pour l'école.

Questions diverses

Une famille demande s'il est possible de moderniser l'inscription à la cantine. Mme Fayard répond qu'un logiciel de gestion des inscriptions a un coût et que le budget des mairies ne permet pas d'envisager une telle dépense qui ne représenterait pas une réelle plus-value.

Les 2 maires expliquent que la suppression des contrats aidés entraîne des frais supplémentaires ainsi que la suppression de la subvention pour les transports ce qui a entraîné une décision de supprimer la 2ème rotation du bus du temps de midi ce qui représente un coût de 3 000€ pour les communes. Une information sera envoyée à toutes les familles.

Mme Fayard précise que les travaux d'isolation prévus cet été ont été reportés par l'entreprise sur les vacances de la Toussaint et de Noël.

Mme Fayard tient à féliciter l'équipe enseignante et la directrice de proposer un tel panel de projets pédagogiques et culturels et à remercier les membres de « Ma petite école », qui permettent par leur engagement et leurs actions de financer les projets.

Le compte rendu complet est disponible à l'affichage de l'école

6. Résumé des conseils communautaires du 13 mai 2025 et du 24 juin 2025.

Madame le Maire résume les conseils communautaires du 13 mai 2025 et du 24 juin 2025 qui portaient notamment sur le Plan Communal de Sauvegarde (PICS), sur le fond de soutien aux communes, l'avenant pour les travaux du musée de Cervières.

Les comptes-rendus complets sont consultables sur le site de Loire Forez.

7. Questions diverses

- La société ABN Façade, qui devait réaliser l'isolation du bâtiment de l'école pendant la période estivale, a informé la mairie qu'elle ne pourrait finalement pas intervenir comme prévu. Madame le Maire leur a rappelé que cela n'était pas envisageable, car elle s'était engagée à ce que les travaux soient effectués pendant les vacances scolaires, conformément au devis signé, dans lequel l'entreprise s'était engagée sur ces délais.

L'entreprise propose de réaliser les travaux pendant les vacances de la Toussaint et de Noël.

Finalement, après discussion avec Madame Le Maire, l'entreprise va essayer de mobiliser deux équipes afin d'essayer de terminer le chantier avant leur propre période de congés.

Le zingueur doit également prendre contact avec eux.

Les travaux d'étanchéité de la cantine ont été réalisés.

- Madame le Maire va s'inscrire à un atelier fiscal de la trésorerie publique pour avoir des informations par rapport au budget et à la baisse des dotations.

MORNAND-EN-FOREZ, le 30 juin 2025

Le Maire
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire
Christian CLAIRET

